

Exigences pour les tournois sanctionnés

(Tel que publié sur le site Web de Pickleball Canada)

TOURNOI SANCTIONNÉ

Un tournoi sanctionné est un tournoi qui, à la demande du directeur du tournoi, a été approuvé par Pickleball Canada comme étant conforme aux normes internationales définies et à celles de Pickleball Canada (PCO). Être " sanctionné " par Pickleball Canada signifie qu'un événement répond aux normes requises, qu'il est bien organisé, conforme et sécuritaire pour les joueurs, et qu'il respecte les règles et les règlements actuels établis par les organismes directeurs.

Pourquoi sanctionner un tournoi

- Normaliser l'organisation des tournois de pickleball au Canada.
- Mettre au défi les organisateurs de tournois d'organiser des événements de haute qualité qui mettent en valeur le pickleball auprès des membres de Pickleball Canada, du public et des médias.
- Veiller à ce que les tournois se déroulent en toute sécurité et dans le respect du développement, conformément au plan de développement à long terme approuvé par la Société canadienne du sport pour la vie et Pickleball Canada.
- Fournir un environnement compétitif juste et cohérent qui affecte le classement des joueurs dans les tournois canadiens (CJTC).
- Veiller à ce que les joueurs de tout le Canada aient suffisamment d'occasions de gagner et de faire progresser leur CJTC.
- Assurer la robustesse du programme de classification des tournois canadiens (CJTC).
- Assurer le classement et la cohérence entre les provinces et les territoires.
- Partager les responsabilités entre le BCP et les provinces/territoires, le BCP établissant les critères/exigences et les provinces/territoires contribuant à l'exécution et au suivi. Cela inclut le recrutement d'un club affilié pour travailler avec un directeur de tournoi indépendant, dans la mesure du possible.

Avantages d'un tournoi sanctionné

Pour le tournoi

- Affichage du tournoi dans le calendrier des tournois sanctionnés sur le site Web de Pickleball Canada.
- Utilisation du logo sanctionné par Pickleball Canada pour la promotion du tournoi.
- Si nécessaire, soutien du président du tournoi du BCP
- [Assurance responsabilité civile générale](#) pour l'événement et [certificat d'assurance](#) (affiliations provinciales/territoriales et leurs clubs affiliés uniquement).
- Augmentation de la participation car le tournoi est reconnu comme une expérience de grande qualité.
- Possibilités de parrainage résultant des négociations nationales de l'OCP.
- Renforcer les demandes de subventions et de sources de financement supplémentaires.
- Reconnaissance publique du fait que votre tournoi soutient Pickleball Canada en tant qu'organisme directeur du Pickleball au Canada.

Pour le joueur

- Expérience du tournoi avec des normes de qualité à tout moment.
- Plus de matchs avec arbitres.
- Possibilité de gagner et de faire progresser son CJTC, car seuls les tournois sanctionnés auront un impact sur le classement du joueur lors des tournois canadiens.
- [Assurance accidents de sport pour le joueur](#) en tant que membre de Pickleball Canada et [rapport de réclamation d'accident pour l'athlète](#).

Critères de sanction

Pour qu'un tournoi soit homologué, le directeur du tournoi doit suivre la procédure de demande et se conformer à toutes les exigences d'homologation énumérées ci-dessous. Il est fortement recommandé que les tournois homologués impliquent un club affilié en tant qu'hôte ou partenaire du tournoi.

Les critères de sanction sont définis dans la **Section 12 - Sanctioned Tournament Policies** [du USA Pickleball Official Rules Book - International Edition](#) .

D'autre part,

- Tous les joueurs doivent être membres de Pickleball Canada.
- Le tournoi doit éviter les dates déjà fixées pour d'autres tournois sanctionnés dans la province ou le territoire ou entrer en conflit avec un championnat régional dans la région.
- Le directeur de tournoi (DT) doit remplir et soumettre une [demande de sanction de tournoi](#) à Pickleball Canada au moins 60 jours avant l'événement prévu.
- Le DT doit inclure une lettre d'appui de l'organisation de pickleball provinciale ou territoriale appropriée. L'appui ne peut être refusé que s'il y a un conflit de dates ou une préoccupation telle que décrite dans la clause de droit de refus.
- Le DT doit respecter toutes les [règles officielles du tournoi](#).
- Le DT doit déclarer la marque et le modèle de la balle à utiliser. La balle doit figurer sur la liste des [balles approuvées](#).
- Le DT doit s'assurer que les exigences de sécurité décrites dans le Guide du directeur de tournoi sont respectées.

- Le DT confirme que toutes les exigences et tous les protocoles gouvernementaux en matière de santé et de sécurité seront mis en œuvre et appliqués tout au long du tournoi.
- Une fois que la sanction provisoire a été accordée, les frais de sanction doivent être payés pour que le tournoi reçoive la sanction officielle et devienne un tournoi sanctionné. Veillez à indiquer le nom du tournoi sur le virement électronique envoyé à treasurer@pickleballcanada.org.
- N'ouvrez pas votre inscription tant que le statut du tournoi n'est pas passé de "en attente" à "homologué".
- Le tournoi doit utiliser un système de gestion de tournoi approuvé par Pickleball Canada. Le DT doit rapporter, soit automatiquement avec le logiciel de tournoi Pickleball Brackets, soit manuellement avec d'autres processus approuvés, les résultats au [moteur de classement Pickleball Brackets](#) (où le CJTC est enregistré).
- Dans la semaine qui suit la fin d'un tournoi, les résultats complets doivent être communiqués au [président du tournoi du PCO](#).
- Un tournoi homologué doit compter au moins 75 participants.
- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs qui remplissent les conditions générales d'un tournoi, telles que l'âge ou le niveau de compétence. Les inscriptions peuvent être limitées en fonction de la situation géographique, comme la ville, le comté, la région ou la province de résidence.
- Joueurs en fauteuil roulant : Conformément aux exigences de la [Loi canadienne sur les droits de la personne](#), Pickleball Canada ne fera pas de discrimination à l'égard des personnes handicapées qualifiées sur la base de leur handicap dans le cadre de ses services, programmes ou activités. Les règles pour les joueurs en fauteuil roulant se trouvent dans le livre des règles de l'USAPA - Édition internationale.
- Un DT qui demande et reçoit une sanction accepte de satisfaire et de respecter toutes les exigences de la sanction. Si toutes les exigences de la sanction ne sont pas respectées, des conséquences seront appliquées, pouvant aller jusqu'à

la disqualification des résultats dans les classements de la CJTC et l'interdiction pour le club hôte ou le DT de toute demande de sanction future.

Droit de refus de Pickleball Canada

Pickleball Canada se réserve le droit de refuser de sanctionner des tournois et de ne pas les inscrire sur le site Web/calendrier de Pickleball Canada si le DT ou l'organisation qui demande la sanction ne s'est pas conformé à toutes les politiques du BCP, y compris la politique du Code de conduite de Pickleball Canada, ou a commis une infraction telle que définie dans la politique Plaintes et discipline de Pickleball Canada. Cette décision sera communiquée au demandeur par écrit et pourra faire l'objet d'un appel. Le processus d'appel suivra le processus d'examen des plaintes décrit dans la politique sur les plaintes et la discipline.

Niveaux des tournois et frais de sanction Niveau 1 -

Tournoi national - Réservé aux tournois nationaux et régionaux de Pickleball Canada. Tous les matchs doivent être arbitrés. On s'attend à ce que les tournois Open et Senior Open soient inclus.

Niveau 2 (100 \$) - Tournois provinciaux/régionaux - Réservé aux championnats provinciaux/territoriaux avec une moyenne d'au moins 8 inscriptions par épreuve et aux épreuves de qualification régionales. Les grands tournois comptant plus de 250 participants peuvent également demander le statut de niveau 2. Tous les matchs de médailles doivent être arbitrés par des

juges de ligne dans la mesure du possible. On s'attend à ce que les épreuves Open et Senior Open soient incluses.

Niveau 3 (75 \$) - Autres tournois - Les tournois de niveau 3 requièrent un minimum de 100 participants. Tous les matchs de médailles doivent être arbitrés par des juges de ligne dans la mesure du possible.

Niveau 4 (50 \$) - Petits ou nouveaux tournois - Le tournoi doit compter au moins 75 participants. La plupart des nouveaux tournois seront classés au niveau 4 jusqu'à ce que le nombre de participants puisse être confirmé avant ou après la fin du tournoi. Les matchs de médailles doivent être arbitrés dans la mesure du possible.

Les tournois réservés aux membres du club ne peuvent pas être sanctionnés et n'ont pas d'incidence sur le CJTC.

Les frais sont dus lorsque le tournoi reçoit la sanction provisoire du président du tournoi de Pickleball Canada. Une fois les frais reçus, le directeur du tournoi recevra les logos de sanction et la sanction officielle et le tournoi sera inscrit au calendrier des tournois de Pickleball Canada.

niveau	Description	Frais d'inscription	Taille/Nombre de événements#.	Arbitres	Juges de ligne	Pondération CJTC (lorsque mis en œuvre)
1	PCONational TournoisPCO Tournois régionaux	\$0	Open et Senior Open inclus dans le numéro#.	Niveau 1 minimum pour les matches sans médaillé* Niveau 2 certifié pour les matches avec	S'accorde avec médailles **	100%
2	Provinciale et territorial championnats et événements de qualification Tournois majeurs- 250+ participants	\$100	Moyenne de 8 participants par épreuve Open et Senior Ouverture incluse dans le	Niveau 1 minimum pour les matches sans médaillé*. Niveau 2 certifié pour les matches avec	S'accorde avec médailles **	100%
3	Autres tournois	\$75	Minimum100 inscriptions	Niveau minimum 2 pour les matchs de médailles*.	S'accorde avec médailles **	80%
4	Petite nouvelle tournois	\$50	Minimum75 inscriptions	Des références doivent être fournies, si possible*.	S'accorde avec médailles **	70%

Note : * Dans la mesure du possible. En raison de l'offre limitée de personnel qualifié, la DT doit combler les lacunes avec le meilleur personnel disponible.

** Si le protocole de restriction sanitaire local le permet et si du personnel qualifié est disponible.

Nombre d'événements dans la mesure du possible. Contribuer à la sélection des équipes provinciales/territoriales et des équipes de développement au niveau national.

Manifestations approuvées en fonction de l'âge et des compétences

Détermination de l'âge

1. L'âge d'un joueur pour toute l'année du tournoi est déterminé par son âge au 31 décembre de l'année du tournoi en question.
2. il existe trois groupes d'âge principaux :
 - Juniors : 18 ans et moins,
 - Adultes : 19 ans et plus (les joueurs juniors peuvent également jouer dans cette catégorie) ; et
 - Seniors (50+).

Événements classés par compétence

1. Les épreuves classées par compétences sont ouvertes aux joueurs de tous âges, y compris les juniors, les adultes et les seniors. Les épreuves seniors sont réservées aux joueurs de plus de 50 ans.
2. Tous les participants à un tournoi sanctionné doivent avoir un classement canadien des joueurs de tournoi (CJTC).

Événements par âge

Juniors

- Garçons et filles
- Simple, double, double mixte
- 10 ans et moins, 12 ans et moins, 14 ans et moins, 18 ans et moins

Adultes

- Hommes et femmes
- Simple, double, double mixte
- 19 ans et plus (19+), 35 ans et plus (35+)

Personnes âgées

- Hommes et femmes
- Simple, double, double mixte
- 50 ans et plus

Événements par compétence

- Hommes et femmes
- Simple, double, double mixte
- Ouvert, Seniors
- 2.5, 3.0, 3.5, 4.0, 4.5, 5.0

Âge/compétences ou combinaison de compétences et d'âge

1. Les tests combinés âge/compétences consistent en des groupes d'âge approuvés divisés par des niveaux de compétences approuvés. Il s'agit d'un niveau de compétence à l'intérieur d'un groupe d'âge
 1. Les niveaux de compétence de chaque groupe d'âge peuvent être fusionnés par le directeur du tournoi si nécessaire. Par exemple, 19 + 3,5 peut être combiné avec 19 + 4,0. Il s'agirait alors d'un tournoi 19 +/- 4.0. Dans la mesure du possible, il est recommandé aux DT de combiner les catégories 3.0/3.5 et 4.0/4.5/5.0, mais s'il n'y a pas assez de records pour que cela soit possible, elles peuvent être combinées selon les besoins.
 2. Les épreuves 50+ peuvent être organisées par tranches d'âge de 5, 10 ou 15 ans selon les besoins (50+, 60+, 70+, 80+ ou 55+, 60+, 65+, 70+, 75+, 80+).
 3. Tout joueur ou équipe participant à un tournoi par âge/compétences qui demande à jouer à un niveau de compétence supérieur à son classement doit être autorisé à le faire.
 4. Tout joueur ou équipe participant à un tournoi par âge/compétences et demandant à jouer par groupe d'âge doit être autorisé à le faire. Par exemple, un joueur ou une équipe ayant un classement de 3,5 et dont le joueur le plus jeune est âgé de 64 ans peut participer à n'importe quel niveau de compétence supérieur à 3,5 et à n'importe quel groupe d'âge inférieur à 65 ans et plus.
 2. Les tests combinés compétence/âge consistent en des niveaux de compétence approuvés divisés en groupes d'âge approuvés. Il s'agit de groupes d'âge à l'intérieur des niveaux de compétence.
 1. Les niveaux d'âge de chaque groupe de compétences peuvent être fusionnés par le directeur du tournoi si nécessaire. Par exemple, le 2.5 19+ peut être combiné avec le 2.5 35+. Il s'agirait alors d'un tournoi 2.5 / 35+. Dans la mesure du possible, nous recommandons aux DT de combiner les catégories 19+ et 35+, 50+ et 60+, 70+ et plus. Remarque : s'il n'y a pas assez d'inscriptions pour que cela soit possible, les épreuves peuvent être combinées selon les besoins.
-

2. Tout joueur ou équipe participant à un tournoi de compétences/âges qui demande à jouer à un niveau de compétences supérieur à son classement doit être autorisé à le faire.
 3. Tout joueur ou équipe participant à un tournoi par catégorie d'âge qui demande à jouer par catégorie d'âge doit être autorisé à le faire. Par exemple, un joueur ou une équipe dont le joueur le plus jeune a 64 ans et un classement de 3,5 peut entrer dans un groupe d'âge inférieur à 65 ans et plus et/ou dans n'importe quel niveau de compétence supérieur à 3,5.
-